

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2016

Etaient présents : MM. VUAILLAT Bernard, DELORME Philippe, MONNET Richard, Mmes JULLIARD Hélène, GALOT Cécile, MATHIEU Christine, MM. LECHARTIER Marc-Antoine, MATHIEU Etienne, BARRAS Pierre, DOUSSET Matthieu, MICHARD Jean-Joseph.

Secrétaire de séance : Mme MATHIEU Christine.

1°) Approbation du PV de la réunion du 14 novembre 2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2°) Délibérations

Décision modificative :

- Transfert de crédits du poste voirie vers le syndicat d'énergie pour 4100 €,
- Transfert du budget Pont du Troubléry vers Aménagement du Petit Forens pour 1500 €,

Aménagement Route de Confort – Proposition Archigraph :

- accord pour la mission 2 soit esquisse avant-projet et approche budgétaire pour un montant de 1598.40 € T.T.C.

Mise à jour du plan topo : la commune doit rechercher les plans des réseaux déjà existants.

- accord sur l'avant projet sommaire réalisé par le Syndicat d'Energie : dépenses prévisionnelles à la charge de la commune : éclairage public : 9174.29 €, génie civil télécommunication (hors câblage) : 21600 € et électrification : 43600 €.

3 °) DSP Camping

Fin de la procédure de DSP. Une seule candidature présentée : M. Laurent CLAVELIER.

Précisions sont apportées : M. CLAVELIER a déjà tenu le camping. Suite à un défaut de règlement par des locataires, il a déposé le bilan, mais la somme qu'il devait à la commune a été compensée par le rachat du chalet du gérant. Il n'a aucune dette envers la commune.

Contrat pour 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2017 avec les conditions financières suivantes : 18 % du Chiffre d'affaires du camping + 150 € de location mensuelle pour le snack + 250 € de location mensuelle pour le chalet du gérant.

Une enveloppe annuelle de 2000 € sera réservée pour les petits travaux d'entretien.

La candidature de M. CLAVELIER est retenue à l'unanimité.

4°) Restructuration du bâtiment de la Coop

La SEMCODA finalise la demande de permis de construire qui doit être déposée début 2017.

Partie logements : la SEMCODA sera maître d'ouvrage et un bail emphytéotique sur 50 ans sera rédigé.

Partie commerce : la commune sera maître d'ouvrage, elle pourra ainsi déposer des demandes de subvention. Le coût approximatif des commerces est estimé à 1310 € le m² hors d'eau/hors d'air ou 1866 € le m² pour des locaux finis.

Coût de l'opération : 370 000 €, soit 270 000 € pris sous forme d'actions à la SEMCODA et 100 000 € en sus pour la commune.

La commune prendra contact avec la Chambre de Commerce afin de réaliser une étude sur les besoins des habitants.

5°) Déménagement de l'Agence Postale pendant les travaux

Le transfert de l'agence aura lieu mardi 3 janvier. Elle sera installée à la mairie de Forens pour toute la durée des travaux (salle à côté de la mairie).

Présentation des plans de la nouvelle mairie : à revoir avec M. BISSIEU, architecte, pour connaître les raisons des modifications qu'il a apporté.

6°) Bilan des illuminations

Les enfants des TAP ont bien travaillé et ont régalé les personnes présentes aux illuminations.

Madame Hélène JULLIARD précise que les conseillers ont été peu nombreux lors de cette manifestation. Il conviendrait de décaler l'horaire à 19 h afin que tous puissent assister au concert de l'Echo de la Valserine.

7°) Questions et courriers divers

Message de la Gendarmerie : Attention il y a recrudescence des cambriolages dans la vallée.

Piste et bois : l'ONF propose d'exploiter les parcelles entre la Charbonnière et le Pralet. Il faudrait créer une piste pour 5000 €. Voir avec ONF pour plan de coupe de bois sur 10 ans.

Courrier CCPG : L'eau et l'assainissement seront gérés par la Régie des Eaux Gessiennes à compter de janvier 2018. Il faut nommer 2 conseillers sur la commune : MM. Richard MONNET et Pierre BARRAS sont élus.

SIVOM du Grand Crêt d'Eau : M Etienne MATHIEU et M. Bernard VUAILLAT sont élus pour représenter la commune.

Courrier Mme Mary-Astrid HANRYON : Après lecture de son courrier, il n'est pas possible, pour des raisons de sécurité, d'utiliser « l'ancien tram » en abri bus pour les enfants de Forens. Une réponse sera adressée en ce sens.

Essais de voitures : La somme collectée suite aux essais de voitures sera répartie ainsi : 200 € aux JSP, 400 € à l'amicale des sentiers et 200 € à VMS.

Courrier CCPG concernant le pacte fiscal de solidarité : nomination de M. Bernard VUAILLAT au CLECT.

Mail de la Préfecture au sujet du projet de dissolution du SIVU des 3 villages. En l'absence de procédure dudit syndicat, le Préfet procédera à sa dissolution automatique au 31 décembre 2016. M. le Maire regrette que le syndicat n'ait pas procédé au préalable à sa liquidation.

Trek des Pompiers : il aura lieu les 15 et 16 septembre 2017 ; 600 coureurs sont attendus, ils seront logés sur le camping et dans le village.

Monsieur le Maire donne lecture des dates et lieux des vœux des autres communes.

Remerciements de la famille de M. Georges BLANC.

M. LECHARTIER Marc-Antoine propose l'embauche ponctuelle de M. BISSOUDRE pour le déneigement des abords de l'école, du chemin reliant la poste à l'Eglise et de la place de l'Eglise. Accordé.

M. BARRAS Pierre informe que le Syndicat d'Energie doit transmettre prochainement des commentaires sur le rapport de gestion rédigé par la Cour des Comptes.

La séance est levée à 21 heures.

Le Maire,

Bernard VUAILLAT



Le secrétaire de séance,

Christine MATHIEU.